



**DEL 23-036**

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 18 avril 2023**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 19 avril 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 14**

**Votants : 25**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

**ETAIENT ABSENTS**

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET**

\*\*\*\*\*

**OBJET : SUBVENTION LA PEDALE MANCELLE**

**Rapporteur : Alain GIBERGUES**

Vu l'avis de la commission Finances du 28 mars 2023,

L'association « La Pédale Mancelle » organise une course cycliste sur la commune d'Yvré l'Évêque le dimanche 25 juin 2023, en hommage à l'ancien président yvréen de l'association, Marcel GOUPIL, décédé.

Pour mener à bien l'organisation de cette manifestation, l'association a sollicité une subvention.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 euros à l'association « La Pédale Mancelle » pour l'organisation de cette manifestation sur notre commune.**

**VOTE : Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY